

Réunion du 9 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL

Procuration(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Jean-Paul WIRTH ayant donné pouvoir à Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Louis BECKER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Henri DREYFUS ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON ayant donné pouvoir à Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Pierre MARMILLOD ayant donné pouvoir à Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Freddy ZIMMERMANN ayant donné pouvoir à Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CG/2013/113 - Administration générale - 5
Fiscalité du Département**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général décide en ce qui concerne la fiscalité indirecte, de fixer à 4,50 % le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement prévu à l'article 1594 D du code général des impôts pour les actes passés et les conventions conclues entre le 1er mars 2014 et le 29 février 2016.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131209-81092-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 13/12/13